

RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

INTERVENTION D'ERIC WOERTH, MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mardi 29 janvier 2008

Mesdames et Messieurs,

J'avais posé le principe d'une rencontre avec les organisations syndicales au début du mois de février, à l'issue d'une première phase de discussions menées par Philippe Parini sur les conditions de mise en œuvre de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Je comprends que vous souhaitez une première rencontre plus rapide avant cette date, afin de répondre à des interrogations qui, dans votre esprit, sont susceptibles de freiner cette phase de discussion. Pour me poser des questions urgentes et de principe. Je souhaite y apporter des réponses immédiates.

Je vous l'ai dit dès le départ, dès notre première rencontre au mois de juin, je souhaite que cette fusion soit placée sous le signe d'un dialogue social de confiance.

Ce n'est pas un effet de style de ma part. Ce n'est pas de la rhétorique. C'est une conviction profonde.

Je n'imagine pas, en effet, que nous puissions continuer à avancer sans prendre le temps d'étudier ensemble chacun des aspects d'un dossier aussi essentiel.

Je n'imagine pas non plus que nous puissions continuer à avancer sans être capables de donner à l'ensemble des agents des indications claires sur notre calendrier de dialogue, sur les thèmes qui seront étudiés, sur les prochaines étapes.

Je n'imagine pas que nous puissions continuer à avancer si des malentendus viennent perturber les discussions.

Je n'imagine pas que nous puissions avancer si nous n'ouvrons pas des fenêtres de discussion et si chacun ne fait pas une part du chemin. Et je souhaite que ces négociations se concluent par un engagement réciproque de conduire au mieux ensemble cette réforme.

C'est parce que je veux ce dialogue social de confiance dans ce dossier que j'ai tenu à répondre le plus rapidement possible à votre demande de rencontre. Il y a, je le sais, des demandes d'éclaircissements sur un certain nombre de points et je veux aujourd'hui les lever. Il y a des interrogations complémentaires sur la méthode et je veux bien sûr y répondre. Il y a aussi des avancées

essentielles qui ont été réalisées, et je veux les rappeler, parce qu'il faut les mettre au crédit de la fusion de la DGI et de la DGCP.

Vous me posez trois questions : les missions, l'organisation, les moyens.

1. Votre première interrogation porte sur l'avenir des missions des deux directions générales, dans un contexte marqué par la révision générale des politiques publiques d'un côté, et la publication de plusieurs rapports qui intéressent, de près ou de loin, l'avenir des missions de la future direction générale unique.

Je vous réponds, une fois pour toutes : je confirme le périmètre des missions actuelles des deux directions. Et cela doit constituer un actif de la réforme.

Dès mon arrivée à la tête du ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, j'ai annoncé que nous allions engager une réforme de notre organisation et non pas une réforme de nos missions. Mon ambition, c'est que nous nous donnions les moyens de mieux exercer nos missions et non pas que nous ayons pour objectif de les remettre en cause.

Or depuis des années certains soutiennent, vous le savez, d'autres approches. Ils évoquent par exemple la fin de l'activité de tenue des comptes des collectivités locales par les services de la

comptabilité publique, l'externalisation du cadastre ou encore une autre vision du contrôle fiscal.

D'autres ont dans l'esprit de sortir du cadre administratif pour créer une ou plusieurs agences, compétentes pour tout ou partie des missions de la DGI et de la DGCP.

Ce n'est pas ma vision. Ce n'est pas mon projet. Et ce n'est pas celui du Président de la République et du Gouvernement. Pourquoi ?

Parce que le Président de la République et le Gouvernement considèrent comme moi que les usagers n'attendent pas de nous que nous remettions en cause nos missions mais veulent que nous nous donnions les moyens de mieux les exercer, dans tous les domaines.

En réalité, il y a donc bien aujourd'hui deux projets différents pour l'avenir de la DGI et la DGCP. Il y a ceux qui considèrent que cet avenir passe d'abord par la remise en cause de leurs missions. Et puis il y a mon analyse, celle du Gouvernement, celle du Président de la République, mais aussi celle de l'équipe d'audit de la RGPP, qui considèrent que l'avenir de la DGI et de la DGCP, ce n'est pas la remise en cause de leurs missions, c'est au contraire leur consolidation grâce à la réforme de leur organisation.

En engageant la fusion des deux principales administrations financières de l'Etat, nous avons donné une traduction concrète à notre vision de l'avenir de la DGI et de la DGCP. Et au final, il faut le

reconnaître, nous avons aussi donné moins de prises aux critiques de ceux qui considèrent que l'avenir de ces deux directions passe par la remise en cause de leurs missions.

Ecartez clairement cette conception réductrice des missions de la DGI et de la DGCP, c'est pour moi l'un des premiers acquis de la fusion. Et c'est un acquis qui a de la valeur. Je vous demande de le mesurer. Et c'est un acquis qui n'est pas tombé du ciel, mais que je construis en prenant l'initiative du mouvement.

Donc, Mesdames, Messieurs, le projet politique est clair : la nouvelle direction reprend à l'identique les missions de la DGI et de la DGCP.

2. Vous le comprenez Mesdames et Messieurs, les choix que j'ai faits dans ce dossier sont structurants pour l'avenir des missions de la future direction générale unique. D'autres étaient possibles. Mais ce sont les miens qui aujourd'hui prévalent. Et ce qui vaut pour les missions vaut également pour l'organisation de la future direction générale.

J'aurais l'occasion de revenir en détail sur ce point lors de notre prochaine rencontre. Mais je voudrais revenir quelques instants sur les grandes lignes des choix que j'ai faits en matière d'organisation, parce qu'ils sont eux aussi structurants pour l'avenir de la future direction générale. Là encore, c'est parce que nous avons

pris l'initiative du mouvement que nous avons pu librement en déterminer les contours.

Premier point, la réforme que je mets en œuvre vise à consolider nos missions dans le cadre administratif actuel, c'est-à-dire concrètement en créant une direction d'administration centrale, qui aura sous son autorité un réseau progressivement unifié. Deuxième point, j'ai retenu un schéma qui conforte notre réseau territorial. Je l'ai dit à plusieurs reprises, je ne partage pas la conception – à mon avis dépassée - de ceux qui font de la remise en cause radicale de l'implantation territoriale de la DGI et de la DGCP un projet ou une ambition.

Dès le 4 octobre, j'ai clairement dit que les implantations continueront à vivre, parce qu'un réseau qui n'évolue pas s'éloigne des besoins des usagers et des agents, mais j'ai également dit que ces réorganisations n'avaient pas vocation à être amplifiées sous l'effet de la fusion.

Dès le 4 octobre encore, j'ai fait du respect de la charte des services publics en milieu rural un élément central de notre politique d'implantation des services publics financiers.

Et dès le 4 octobre, j'ai proposé un schéma territorial novateur, consistant à distinguer l'activité des services des impôts des particuliers, celle des trésoreries hors résidence et celle des pôles de recouvrement complexe. Et j'ai annoncé le même jour que les

trésoreries de proximité n'auront pas moins de place dans la future direction générale, mais une place nouvelle, parce qu'elles auront aussi une fonction d'accueil finances.

Là encore, et comme sur tous les sujets, d'autres choix étaient possibles. Et, comme pour les missions, avoir réussi à éviter une conception réductrice de l'ancrage territorial de la DGI et de la DGCP est l'un des premiers acquis de la fusion. Là aussi, je vous demande de le mesurer.

3. Mesdames et Messieurs, cette réforme est ambitieuse, je le sais. Elle l'est pour nos missions. Elle l'est pour notre organisation. Mais elle l'est aussi, n'en doutez pas pour nos moyens. Et c'est parce qu'elle est ambitieuse que l'espace ouvert à la négociation est très large. Je vais même dire plus : il y a bien longtemps dans ce ministère qu'un tel espace n'a pas été ouvert, que nous n'avons pas pris le temps d'un dialogue social aussi nourri sur l'avenir même de nos métiers. Je connais cependant vos interrogations sur la conduite du dialogue social et je veux aujourd'hui y répondre.

Votre première question porte sur le contenu du dialogue social, et plus précisément sur les effectifs.

Je ne vous ai jamais caché que la fusion nous permettra de continuer notre effort de productivité. La réduction des effectifs est en effet pour moi un impératif qui s'impose à l'ensemble de l'Etat, et

auquel les administrations de mon ministère prendront évidemment part. Cela d'autant plus, et vous le savez bien, qu'il s'agit d'un élément fort de la politique du Président de la République.

J'ai cependant tenu compte du contexte. J'ai en effet conscience que les gains liés à la fusion ne doivent pas être préjugés. C'est pour cette raison que je considère qu'en 2009, notre effort de productivité s'inscrira dans le prolongement des efforts engagés ces dernières années, sans qu'il soit possible à ce stade de quantifier les gains liés à la fusion, qui se concrétiseront progressivement. Concrètement, je souhaite donc maintenir en 2009 le niveau de suppressions d'emploi de 2008. Cela constitue en soi une avancée significative.

J'ai donc retenu une position nuancée.

Très sincèrement, je considère que je ne peux pas aller plus loin sur ce sujet.

Mais que les choses soient claires. Ces suppressions d'emploi représentent un effort pour les agents des deux directions. Cet effort, je ne le sous-estime pas. Et je ne sous-estime pas non plus l'ensemble du changement qu'induira la fusion dans leur quotidien.

C'est pour cette raison que j'ai souhaité faire de la reconnaissance des efforts accomplis l'un des éléments centraux de la négociation que nous aurons ensemble, en complément de tous les

points relatifs à l'organisation, qui font naturellement partie du dialogue social.

Et cette négociation sur l'accompagnement social, je souhaite qu'elle soit riche, parce qu'elle embrasse de nombreux sujets. Sans être exhaustif, je citerai en particulier le chantier de l'harmonisation indemnitaire entre les deux directions, qui devra être mis en œuvre dans des conditions propres à bénéficier aux agents des deux directions ; les principes et les modalités de reconnaissance des efforts accomplis dans le cadre de la fusion ; l'impact de la fusion sur le niveau de qualification des agents ; notre conception des fins de carrière et du niveau de qualification des agents qui entrent dans la future direction générale ; notre ambition en matière de conditions de travail et de formations.

Sur tous ces points, qui constituent le cœur de l'accompagnement social de la fusion, j'ai dit le 4 octobre que nous serions ambitieux. Je vous répète aujourd'hui que nous le serons. Le dossier qui vous a été transmis contient des premières propositions. Elles méritent, vous en conviendrez, d'être discutées.

Discutées comment, me direz-vous, parce que je sais que vous vous interrogez sur la méthode. Je résume votre interrogation en une phrase : est-ce que l'on discute ou est-ce que l'on négocie et quel est le mandat de Philippe Parini ?

Sur ce point les choses sont, dans mon esprit, également très claires. J'ai demandé à Philippe Parini de préparer notre rencontre de début février, qui sera une séance de négociation.

Lors de cette rencontre, je souhaite en effet que l'on aborde en détail l'organisation de la future direction générale, à la fois au niveau central, puisque la nouvelle administration centrale sera créée à la fin du premier trimestre, mais aussi au niveau local. Je souhaite également que nous ayons une première négociation sur les conditions d'accompagnement social, en particulier en matière indemnitaire.

D'autres sujets par exemple relatifs à l'accompagnement social méritent évidemment des négociations ultérieures complémentaires. Je pense par exemple au plan de qualification, qui est un sujet qui demande un travail technique approfondi. Je pense également au thème des conditions de travail, qui comporte plusieurs aspects.

Lors de cette séance, je fixerai donc des principes sur ces sujets. Mais s'ils nécessitent un travail complémentaire, je donnerai mandat au coordonnateur de poursuivre pendant une courte période la négociation sur ces thèmes, avant de vous réunir à nouveau à la fin du mois de février, sans que cela ne préjuge du travail d'approfondissement ultérieur, dont j'ai parlé auparavant.

Mesdames et Messieurs, j'ai répondu le plus rapidement possible à votre demande de rencontre pour deux raisons.

D'abord, bien sûr, parce que je souhaitais répondre à vos interrogations. Et sur ce point ma disponibilité à votre égard est et restera, sachez-le, totale.

Mais aussi pour vous dire que le changement de grande ambition dans lequel nous sommes engagés ouvre au dialogue social un espace très vaste.

Les agents attendent que nous poursuivions la mise en œuvre de la fusion en leur donnant des indications encore plus précises de l'accompagnement social qui sera mis en œuvre. C'est pour cette raison que je souhaite que vous occupiez pleinement cet espace de dialogue, en discutant activement avec le coordonnateur et l'administration, dans le cadre des journées de travail qui sont prévues jusqu'à notre rencontre, puis dans la phase de négociation qui la poursuivra. Je vous remercie.